



## Compte Rendu Conseil municipal du 23 Novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 Novembre 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

### **LA PAROLE AU PUBLIC**

*La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil municipal.*

*Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.*

*Mme Jandard: Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 n'est pas en ligne sur le site de la Commune.*

*M.le Maire : Il sera mis en ligne la semaine prochaine.*

M. Le Maire souhaite apporter deux informations.

Le Conseil Communal des jeunes a été installé ce jour. Une élève de CM2 a été élue présidente. On a trouvé de jeunes enfants très motivés. On a créé les Commissions correspondantes au sujet qui les intéressaient. Chaque commission a élu son président. On a décidé de réunir les parents de ces enfants notamment ceux du collège et de l'élémentaire pour que l'on puisse faire des réunions en dehors des heures scolaires, le mercredi par exemple. La prochaine réunion aura donc lieu avec les parents.

Le congrès des mairies se termine ce soir. J'ai été interpellé sur ce que je pensais de la réforme de la taxe d'habitation, je ne renie pas ce que j'ai déjà dit. Si le projet d'exonération porte sur 100 % c'est une grave erreur ; A Veynes, il y a 1569 foyers fiscaux, actuellement 356 sont exonérés, en 2020 il y en aura 1035, il restera donc 534 foyers fiscaux qui paieront la taxe d'habitation. Cela représente 11 % de moins sur les recettes totales, 26 % sur les recettes fiscales, sur la base de 2016. Il est prévu de compenser à l'euro prêt cette exonération sur la base de 2016. Or, les dépenses évoluent. Par exemple, l'État civil avec le transfert imposé. La conséquence, hors l'investissement, est que je crains que les collectivités ne soient obligées de faire payer aux usagers le prix complet du service. La solidarité qui pouvait exister n'existera plus. Actuellement l'usager connaît les prix et les conséquences, demain cela ne sera plus le cas.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 26 Octobre 2017.**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé une modification de l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération relative à la taxe de séjour 2018.
- Une modification du contenu de la délibération relative à la participation aux charges de fonctionnement des écoles de la Faurie.

### **Motion pour le maintien de l'ouverture de la gare de Lus La Croix Haute.**

Compte tenu du projet de la SNCF qui prévoit à partir de 2018 de fermer une grande partie de l'année la gare de Lus La Croix Haute, et des conséquences en termes de retard pour permettre le croisement des différents trains utilisant cet axe.

Le Conseil Municipal de Veynes, par cette délibération, assure son attachement et son soutien pour le maintien de l'ouverture de la gare de Lus La Croix Haute tout au long de l'année.

***La motion est approuvée à l'unanimité***

#### **Commission Développement économique et Emploi**

##### **x Vente du parc à bois du Boutariq à la CCBD.**

Il est proposé de vendre à la CCBD des terrains, situés sur la zone d'activités artisanales du Boutariq, parcelles ZC 87, ZC 106, ZC 99, ZC 100 et une emprise de la ZC 90 pour une superficie totale de 14 429 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 euros.

***La délibération est approuvée à l'unanimité- Abstention : M.GAGNAIRE***

#### **Commission Sport -Culture – Tourisme**

##### **x Convention de mise à disposition de la maison des associations et des syndicats au profit de l'association Art'Troc.**

Il est proposé de mettre à disposition de l'association, à titre gracieux, la salle de la Maison des associations les lundis et jeudis de 13h à 17h pour des cours de peinture.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

##### **x Taxe de séjour 2018.**

Délibération retirée.

#### **Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement**

##### **x Achat garage Consorts ANDRÉ.**

Compte tenu de l'impossibilité pour la Commune de réaliser un garage d'une superficie de 27,70 m<sup>2</sup> dans le bâtiment de la médiathèque, en échange du garage actuel destiné à la

démolition, il est proposé, après accord des Consorts ANDRÉ, soit un échange avec soulte, soit une acquisition de la parcelle n°554 de la section cadastrale AN.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Prolongation du délai d'exploitation de la coupe affouagère 2015.**

Il est proposé de prolongé le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois relatif à la coupe affouagère 2015 de 24 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Convention réglant le transfert de maîtrise d'ouvrage, le financement et les modalités d'entretien et de gestion pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Cdt Dumont (portion entre le pont de la Glazette et la Rue Anatole France) sur la RD 994 à Veynes.**

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention permettant au département de transférer temporairement sa part de maîtrise d'ouvrage à la Commune afin que cette dernière puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur l'Avenue Cdt DUMONT. A ce titre, la part des travaux relevant du Département est estimée à 326 292 € TTC.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

<b>Commission Finances</b>
----------------------------

- x **Participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école de La Faurie.**

Il s'agit de reverser la somme de 460,99 € à la commune de la Faurie, au titre des charges de fonctionnement de l'année scolaire 2016/2017 pour un enfant ;

JP Artigues : la Faurie sollicite une participation pour 2 enfants, or un accord a été donné pour un seul enfant, le second n'a pas fait l'objet d'un accord préalable et il subsiste un litige sur la date de domiciliation de l'enfant sur Veynes.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Décision modificative n°2 - Budget de l'eau.**

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Décision modificative n°2 - Budget de l'assainissement.**

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Tarif de nuitée pour les camping-cars 2018.**

Pour l'année 2018, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que pour l'année 2017.

M.le Maire : On constate que certains camping-car échappent à cette redevance en stationnant sur des parking publics. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement des camping-car en dehors des zones dédiées.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- x **Tarifs des services périscolaires 2018.**

Pour l'année 2018, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que pour l'année 2017.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

**Questions diverses**

F.GATOUNES : Le 14/12/2015, nous avons délibéré sur les aménagements des établissements recevant du public, on avait prévu des travaux en 2016, 2017, 2018. J'attire l'attention sur la date limite de dépôt des subventions pour les bâtiments de travail fixée au 15/12/2017.

M.le Maire : On va demander une prolongation, La CCBD a reçu un courrier. Le CDG est en charge de ce dossier. On était inscrit dans le cadre des Adap, normalement la loi prévoit une amende de 45 000 €, mais je ne pense pas que cela soit appliqué ; Nous nous en informons.

F.GATOUNES : J'ai lu dans la presse que la Mairie de Veynes a porté plainte contre l'occupation de la Maison des Chefs.

M.le Maire : Une plainte pour effraction, et une pour vol d'eau. J'ai estimé que c'était de mon devoir de le faire, je reste toujours sur ce terme d'illégalité. Au sein de cette assemblée, la majorité a été favorable à ce dépôt de plainte.

F.Toiron : Il n'y a plus d'électricité rue du Jeu de Paume, et Rue du 8 mai ce soir.

M.Ventre : Oui, l'alerte a été donnée et tout devrait être rétabli.

La séance est levée à 20h00